

RÉSOLUTION
2022-033

**ADOPTION DU TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ÉLECTORAL – ÉLECTION PARTIELLE DU 12 JUIN 2022**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une élection partielle doit avoir lieu le 12 juin 2022 afin de combler le poste de maire et des conseillers 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT la recommandation du président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la grille tarifaire de la rémunération ou allocation du personnel électoral pour l'élection partielle du 12 juin 2022, jointe comme annexe A.



Annexe A

Grille tarifaire de la rémunération ou allocation au personnel électoral en vue de l'élection partielle du 12 juin 2022

Annexe- Tableau de la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux

NOTE : Il est important de noter que cette grille salariale est particulière à l'élection partielle du 12 juin 2022 et ne constitue pas un précédent pour les élections municipales régulières à venir, telle que prévue par la Loi

Poste	Période	2022	2021	Notes
Secrétaire d'élection	Tout le processus	3 400 \$	3 375 \$	Secrétaire externe
Scrutateur	Par journée	335 \$	335 \$	Au montant forfaitaire on ajoute un taux horaire de 24\$ / heure pour le dépouillement
Secrétaire	Par journée	310 \$	310 \$	Au montant forfaitaire on ajoute un taux horaire de 22\$ / heure pour le dépouillement
Membre de la table de vérification de l'électeur et préposé à l'accueil	Par journée	250 \$	250 \$	Au montant forfaitaire on ajoute un taux horaire de 20\$ / heure pour les heures faites après la fermeture des bureaux de vote.
Président réviseur - Commission de révision		30\$ \ heure		Rôle assuré en 2021 par la Présidente et Secrétaire d'élection
Réviseur, secrétaire - Commission de révision		25\$ \ heure	100 \$	Rôle assuré en 2021 par la secrétaire d'élection, pour un montant de 35\$ X 3 heures
Agent réviseur - Commission de révision		22\$ \ heure		
PRIMO*	Par journée	400 \$		Au montant forfaitaire on ajoute un taux horaire de 27\$ / heure pour les heures faites après la fermeture des bureaux de vote. <i>Note: en 2021, rôle assumé par la Présidente d'élection</i>
Aide-PRIMO**	Par journée	250 \$	22\$ \ hr	Au montant forfaitaire on ajoute un taux horaire de 20\$ / heure pour les heures faites après la fermeture des bureaux de vote.
Remplaçant	Par journée de disponibilité	75 \$	75 \$	Le montant forfaitaire ne sera pas versé si le remplaçant ne se présente pas au travail s'il est appelé pour le faire.
Formation (pour toutes les fonctions)	Montant forfaitaire	45 \$	45 \$	Pour une séance d'environ 2 heures

* Primo: 400\$, soit 16 heures /25\$/hre

** Aide-Primo: 250\$, soit 16 heures /15,63\$/hre 10 personnes environ

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président